



Locataires partis sans laisser les clefs

Par **fredie**, le **31/03/2012 à 16:39**

Bonjour, rnde depuis le 01 janvier nos locataires sont partis sans nous laisser les clefs. Nous avons donc engagé un huissier et un avocat. ces locataires avaient plusieurs mois de loyer impayés. Nous recevions chaque mois leurs allocations de la CAF, directement sur notre compte (+- 300 euros alors que le loyer était de 650 euros), nous avons reçu cette somme jusqu'au mois de février. Nous venons de recevoir une lettre de la CAF nous disant que les locataires avaient quittés notre logement et que dorénavant nous ne recevrons plus les allocations de ces gens et que en plus il nous fallait rembourser le dernier mois (février) car ils n'étaient déjà plus là. Cette lettre de la CAF est elle une preuve qu'ils sont partis et pouvons nous nous introduire dans la maison (avec serrurier car nous n'avons pas les clefs)???? pouvons nous arrêter les démarches juridiques? rnm merci de votre aidernfrederique

Par **edith1034**, le **31/03/2012 à 16:43**

vous devez demander à l'huissier une saisie conservatoire mobilière, rnrnil entre il constate que c'est vide rnrnun référé devant le juge et c'est terminé vous avez les clefsrnrnpour tout savoir sur le bailrnrn<http://www.fbfs.net/contratlocationvide.htm>

Par **fredie**, le **31/03/2012 à 16:46**

nous n'avons donc pas besoin d'avocat? car nous avons payé les 2, le huissier nous dit que nous n'en n'avons pas besoin et l'avocat bien sûr dit que c'est indispensable pour nous représenter au jugement (nous n'allons pas poursuivre les locataires pour les loyer

impayés), merci bcp de votre aide

Par **edith1034**, le **31/03/2012** à **16:53**

l'huissier a raison

Par **fredie**, le **31/03/2012** à **17:14**

merci beaucoup pour votre aide, a bientôt